



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LES TRAVAUX
D'ISOLATION THERMIQUE ET D'ECLAIRAGE INTERIEUR DANS 5 CLASSES ET LA
SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**

N° 2023/04

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, délégrant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville a décidé d'engager cette année des travaux d'isolation thermique et d'éclairage intérieur dans 5 classes et dans la salle de motricité de l'école de Fontenay-le-Vicomte pour un montant total qui s'élève à 56 827.50 € HT, soit 68 193.00 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la rénovation énergétique des bâtiments publics répond aux opérations éligibles au titre du FONDS VERT ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les travaux d'isolation thermique et d'éclairage intérieur dans 5 classes et dans la salle de motricité de l'école de Fontenay-le-Vicomte.

Article 2 : De solliciter la Préfecture de l'Essonne au titre du FONDS VERT pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 22/02/2023

Le Maire
Valérie MICK RIVES